



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Amiens, le 15 septembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Madame Myriam AUBRY-MALOUNGILA
Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional
de sciences physiques et chimiques

à

Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics, les
principaux de collèges, les directeurs d'établissements
d'enseignement privé sous contrat

à l'attention de

Mesdames et Messieurs les professeurs de sciences physiques
et chimiques

Rectorat

Inspecteurs
d'Académie
Inspecteurs
Pédagogiques
Régionaux

Secrétariat des I.A.-I.P.R.
Tél.
03 22 82 39 70
Fax.
03 22 82 37 54
Mél.
ce.ipr@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : lettre de rentrée 2015-2016

Cher(e)s collègues,

Dans le cadre de la loi de refondation de l'Ecole, l'actualité est la mise en œuvre de la réforme du collège (décret 20154-544 du 19 mai 2015). Cette réforme, pédagogique et structurelle, fait de l'année 2015-2016 une année charnière de formation pour se préparer à la mise en place à la rentrée 2016 des nouveaux cycles, à la validation du socle commun redéfini et des programmes réécrits. Elle entend renforcer l'interdisciplinarité à travers les EPI (enseignements pratiques interdisciplinaires) pour travailler autrement le champ disciplinaire.

Au sein de trois parcours éducatifs (citoyen, culturel et d'avenir) l'élève construit ses compétences de la maternelle à la terminale, dans une logique de personnalisation. Dès à présent, en collège comme en lycée, l'EMC (enseignement moral et civique, **BO du 25 juin 2015**) doit être enseigné comme un élément du parcours citoyen.

L'académie d'Amiens, sous l'impulsion de Madame le Recteur Cabuil, met en place cette année un plan de formation spécifique pour tous les enseignants de collège, sur les champs transversaux et disciplinaires, ainsi que pour la poursuite de la mise en place du grand plan numérique pour l'éducation.

Des enseignements disciplinaires en informatique amèneront notamment les élèves à travailler le codage au collège, l'informatique et la création numérique en seconde et l'informatique et les sciences du numérique au cycle terminal. Les éléments ainsi enseignés participeront au développement de la pratique de ces outils dans l'ensemble des disciplines.

L'académie peut se féliciter de la progression de ses résultats aux examens. La moyenne générale au DNB a progressé de 1,3 point, l'augmentation de celle du baccalauréat permet de réduire de 2 points l'écart avec la moyenne nationale. Les résultats dans les

filières technologique et professionnelle se sont stabilisés, après un bond très sensible en 2014.

Poursuivons nos efforts pour réduire l'illettrisme et l'innumérisme, pour continuer à faire progresser le niveau des élèves (qui se traduit notamment par une progression des mentions aux examens), pour donner toujours plus d'ambition aux élèves dans leur orientation au cours de leur scolarité et dans la poursuite de leurs études supérieures.

Le collège des IA-IPR est présent pour vous accompagner dans vos missions professionnelles et dans l'appropriation de l'ensemble des évolutions en cours, pour promouvoir « **une école exigeante, plus juste et au cœur de la République** ».

J'ai conscience de votre engagement et du travail que vous réalisez pour la réussite de vos élèves et je vous en remercie. Je salue également le rôle important joué par les professeurs responsables de laboratoire. Je demande à ceux d'entre vous qui exerceraient cette fonction à compter de cette rentrée de me communiquer leur adresse de messagerie (académique) en précisant le nom du collègue qu'ils remplacent.

Je vous présente ci-dessous quelques informations qui concernent l'actualité de notre discipline. Pour davantage de précisions, je vous encourage à consulter sur le site académique la version complète de ce courrier, intitulé « Lettre d'information 2015-2016 » qui sera prochainement actualisée. Chacun pourra s'y référer en fonction de ses préoccupations. J'y ai recensé un grand nombre d'adresses institutionnelles et associées pour vous permettre de mettre à jour votre documentation personnelle.

Je vous remercie par avance de me faire part de toutes vos remarques et suggestions permettant de l'améliorer au fil du temps.

1- Au collège

A la suite de la consultation sur les projets de programmes qui a été menée en mai et juin derniers, une relecture des projets de programmes a été opérée: ils seront mis en ligne prochainement.

Les programmes seront mis en œuvre à compter de la rentrée 2016, en cohérence avec le nouveau Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture. Des formations sont bien entendu prévues, dans notre discipline et en commun avec d'autres disciplines scientifiques et technologiques.

Epreuve commune de sciences en quatrième et troisième : conçue chaque année par une équipe de professeurs de sciences de collège de l'académie, elle constitue un moment important de l'année. Les sujets sont en ligne à l'adresse : <http://spc.ac-amiens.fr/spip.php?rubrique39>

J'ai reçu les résultats et les commentaires de 104 collègues. Je remercie les professeurs qui ont fait l'effort de renseigner cette enquête : les difficultés signalées et les propositions reçues contribueront à faire évoluer l'épreuve, qui sera reconduite cette année. Vous trouverez dans la version complète de ce courrier, disponible sur notre site, une analyse des résultats obtenus.

2- Au lycée général et technologique

Le groupe de recherche et d'innovation pour l'enseignement des sciences physiques (GRIESP) a élaboré une ressource portant sur "**l'analyse des évaluations**". Elle vise à faciliter le travail d'analyse d'une activité d'évaluation en permettant au professeur de disposer d'informations globales sur celle-ci : niveau de difficulté, typologie du questionnement, complexité et compétences mobilisées. Une utilisation comme outil d'évaluation individuelle d'une activité d'élève est également possible. Cette production est disponible à l'adresse :

<http://eduscol.education.fr/physique-chimie/se-former/regard-sur-lenseignement-de-physique-chimie/evolution-de-lenseignement-de-la-physique-et-de-la-chimie.html>

Par ailleurs, dans la continuité des « **Repères pour la formation en physique chimie au cycle terminal scientifique** », vous trouverez maintenant en ligne les documents suivants :

« **repères pour la formation pour le tronc commun STI2D STL** » à l'adresse : [http://eduscol.education.fr/physique-chimie/actualites/actualites.html?tx_ttnews\[tt_news\]=1637](http://eduscol.education.fr/physique-chimie/actualites/actualites.html?tx_ttnews[tt_news]=1637)

Les repères pour la formation pour les enseignements de spécialité de la série STL-SPCL sont pour la plupart en ligne et seront complétés d'ici la fin de l'année 2015.

Ces documents proposent des repères de formation visant d'une part à positionner en termes d'acquis le cycle terminal par rapport à la classe de seconde, et d'autre part à préciser les objectifs à atteindre pour permettre aux élèves de **poursuivre un parcours scientifique au-delà du baccalauréat**. Ces textes ne se substituent donc pas aux programmes officiels des classes de première S et terminale S, dont la lecture attentive est indispensable, en particulier en ce qui concerne les préambules qui éclairent pleinement les notions, les contenus et les objectifs de la formation. **La liberté pédagogique** est au cœur de sa mise en œuvre par le professeur : ce document n'a donc dans ce domaine aucune visée prescriptive.

J'attire enfin votre attention sur la modification de la réglementation concernant l'utilisation des calculatrices lors des examens et concours à compter de la session 2018 : seront autorisées les calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique, les autres modèles devant fonctionner en « mode examen » (**voir le BO n°14 du 2 avril 2015**). Cela concerne en particulier les élèves qui entrent cette année en classe de seconde.

3- Documentation, événements

Plan académique de formation : il est consultable en ligne à l'adresse <http://www.ac-amiens.fr/paf/> Attention : les inscriptions aux stages à candidature individuelle (*ouverts exceptionnellement cette année aux professeurs de lycée uniquement*) **se terminent le 25 septembre prochain**.

Un site de référence pour tous les professeurs de physique-chimie : à l'adresse <http://eduscol.education.fr/physique-chimie/> , il s'agit d'un portail regroupant les documents importants et une sélection d'événements scientifiques.

Vous trouverez également de nombreuses ressources et informations d'actualité sur le **site académique de notre discipline** à l'adresse : <http://spc.ac-amiens.fr/>

Je vous rappelle que 2015 a été proclamée « **Année de la lumière et des techniques utilisant la lumière** » (abrégé en « IYL 2015 ») par l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce thème, que nous vous encourageons à exploiter en classe et qui donne lieu à de nombreuses manifestations, est l'occasion de sensibiliser vos élèves aux

problématiques, aux démarches et aux réussites de la Science. Vous trouverez de nombreux renseignements et des ressources pédagogiques à l'adresse : <http://www.lumiere2015.fr/>

Par ailleurs, je vous invite à vous tenir au fait des dernières évolutions scientifiques (prix Nobel par exemple) pour apporter périodiquement des éléments nouveaux de culture scientifique à vos élèves, ce qui est également un levier pour susciter des vocations.

Fête de la Science : elle aura lieu **du mercredi 7 octobre au dimanche 11 octobre 2015** avec la possibilité d'élargir ces dates à destination du public scolaire, à partir du lundi 5 octobre 2015. Les thèmes à privilégier sont : la lumière, le climat, et les évolutions médicales au cours de la Grande Guerre. Vous trouverez la liste à jour des manifestations prévues en Picardie à l'adresse : <http://www.fds-picardie.fr> Il y a certainement une animation organisée près de votre établissement et je vous encourage à vous y rendre et à organiser un déplacement avec vos élèves.

J'observe par ailleurs souvent que des professeurs organisent à l'occasion de la Fête de la Science des animations scientifiques dans leur établissement, ce qui est une excellente initiative.

Lancement officiel de la COP21 : le Président de la République a rappelé l'importance de l'élection des éco-délégués dans les établissements scolaires. Les professeurs de sciences physiques et chimiques doivent être partie prenante des projets EDD au sein de l'établissement au cours de la période du 30 novembre au 11 décembre 2015.

Liste de diffusion de la culture scientifique : je vous rappelle qu'une liste de diffusion a été créée pour vous tenir informés des événements scientifiques susceptibles d'intéresser vos élèves. Pour recevoir les messages de cette liste, vous devez vous abonner en envoyant un message à l'adresse : sympa@ac-amiens.fr avec comme objet du message : « subscribe liste.culture-scientifique-et-technique ». (Ne rien mettre dans le corps du message).

Nommée dans l'académie d'Amiens à compter de cette rentrée, je me félicite de vous rencontrer prochainement dans vos établissements et de travailler avec vous pour que les sciences contribuent à amener chaque élève à la réussite.

Je vous communique mon adresse électronique : myriam.aubry@ac-amiens.fr. Je suis à votre écoute pour toute difficulté ou toute précision sur lesquelles vous souhaiteriez m'interroger. De même, je vous recommande de consulter votre messagerie académique très régulièrement. Ce service de messagerie est le moyen le plus efficace pour échanger des informations professionnelles concernant notre discipline, sans passer par un intermédiaire et sans influencer sur le domaine privé que chacun se doit de préserver.

Je vous souhaite une excellente année scolaire, riche en satisfactions personnelles et professionnelles.

M. AUBRY-MALOUNGILA